

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos références : PV/SD

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DU BURCK DU 27/04/04

Ordre du jour :

- I - Parking centre commercial
- II - Point sur l'aménagement du quartier
- III - Implantation chapiteau
- IV - Sécurité accès résidence
- V - Questions diverses

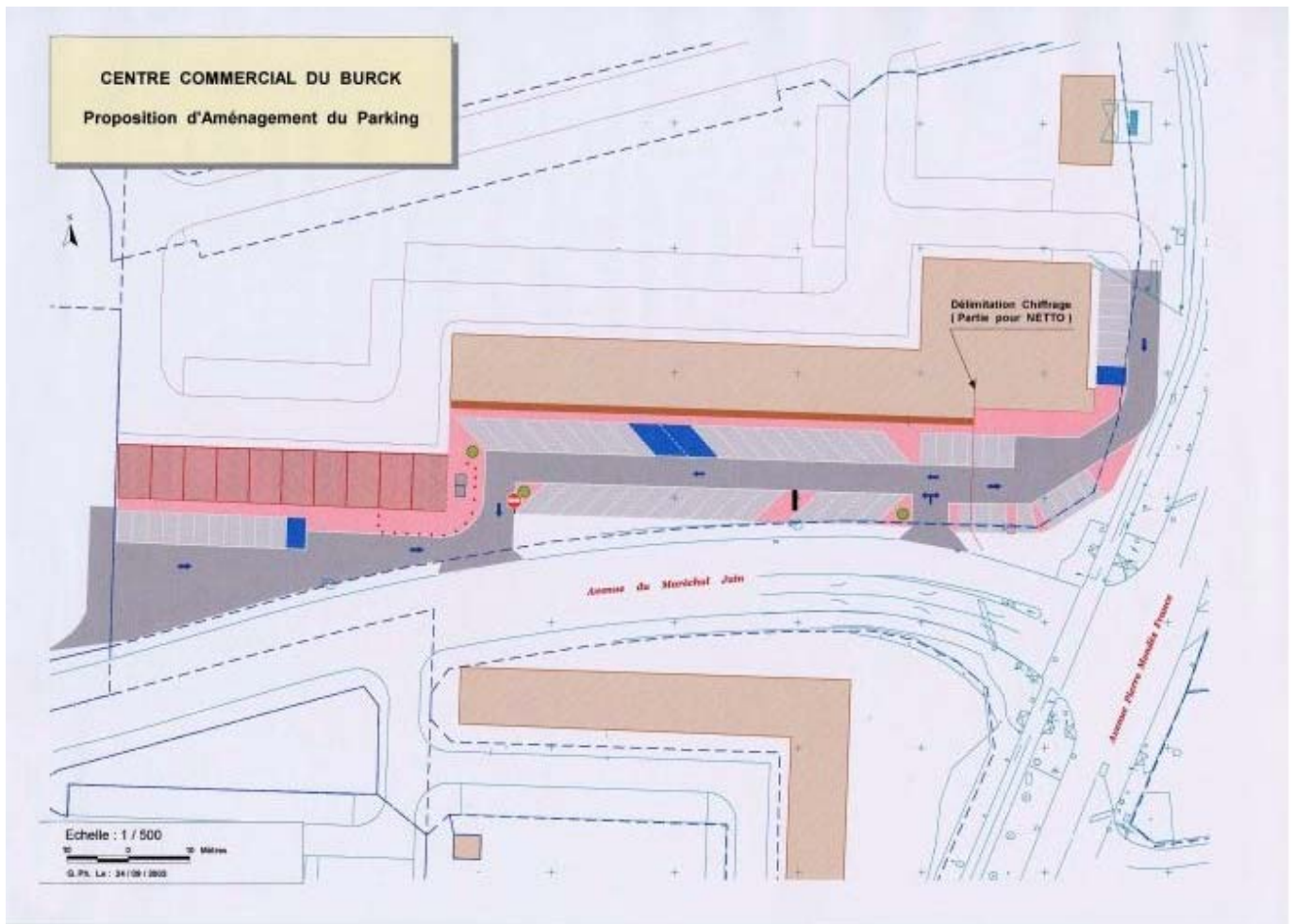
Participants :

- Mr ANZIANI, Adjoint au Maire
- Mme LEAO, Conseillère Municipale
- Mr VERDON, Directeur du Pôle Développement durable
- Mr REDON, Chargé de Mission Démocratie de Proximité, Ville de Mérignac
- Mme DUVERNET, Secrétaire du Conseil de Quartier
- et une vingtaine de personnes

Monsieur ANZIANI ouvre la séance de travail en remerciant les participants et présente l'ordre du jour.

Avant d'aborder celui-ci ,il tient à faire le bilan des actions réalisées depuis le dernier conseil de quartier.

- Le Square Tournesol a été aménagé.
- L'éclairage public à été installé sur les voies de la Résidence.
- La partie Sud du terrain du LUCHEY a été nettoyée.
- L'agence postale a été transférée dans le centre commercial.



I - Parking centre commercial

Mr ANZIANI propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour par la présentation du parking du centre commercial.

Mr REDON présente le projet et les différentes étapes qui ont conduit à cet aménagement :

- Conseil de quartier de juin 2003, décision de lancer cette étude.
- Septembre 2003, réunion de présentation à la copropriété.
- Avril 2004, vote du projet en Assemblée Générale.

Ce projet répond à deux objectifs, rénover ce parking en lui donnant une plus grande lisibilité et améliorer la sécurité des usagers.

Parmi les aménagements proposés :

- La matérialisation d'un sens unique desservant un parking en épis.
- La prise en compte des piétons avec la création d'un cheminement de deux mètres le long des commerces protégé par des potelets
- La prise en compte des handicapés avec la matérialisation de quatre places de stationnement.

- La création de deux parvis, l'une devant NETTO, l'autre englobant les cabines téléphoniques et le snack bar.

Au niveau de la réalisation, une première tranche a été réalisée et concerne la partie au droit de NETTO.

La deuxième partie est prévue avant les vacances d'été.

II - Point sur l'aménagement du quartier

Mr DESCAMP indique que le panneau de signalisation de l'agence postale est toujours placé sur l'av du Maréchal FOCH.

Mr ANZIANI prend note.

Mr CHAUVEAU signale que le parcours sportif autour du terrain du LUCHEY est carrossable sur 9/10 seulement, le tronçon longeant le Burck n'étant pas aménagé.

Mme LEAO précise que ce parcours est un cheminement qui à été voulu le plus naturel possible.

Mr VERDON indique que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le réaménagement de la rue M. MONTAIGNE est proposé et que par conséquent les modifications demandées seront incluses, à commencer par les mesures concernant la sécurité.

Il ajoute que le caractère naturel du LUCHEY sera préservé et que cet aménagement fera l'objet d'une présentation le moment venu auprès du quartier.

Une habitante de la Résidence des IRIS remercie la ville pour l'amélioration de l'éclairage public sur MÉRIGNAC mais déplore que cela n'ait pas été réalisé sur le territoire de PESSAC.

Mr ANZIANI indique que Mme LABAT l'en a informé et que la ville de PESSAC a été sensibilisée depuis.

Il ajoute qu'en ce qui concerne le distributeur de billet de l'agence les services de la poste ont été sollicités et ne pourront donner satisfaction en raison des faibles possibilités en la matière sur l'ensemble de la Gironde.

Mr DESCAMP signale les nuisances engendrées par l'implantation des conteneurs et notamment la prolifération des déchets autour de ceux-ci nécessitant l'intervention de la Ville.

Mr VERDON indique qu'il s'agit d'un problème de civisme et que la ville intervient dans un soucis d'hygiène.

Un participant signale que la fermeture par NETTO du passage reliant le parking à l'avenue du Maréchal FOCH a permis de résorber un point de décharge fréquemment utilisé.

Mr CHAUVEAU propose de sanctionner les pollueurs.

Mr BARDINET indique que la multiplication des points de collecte serait de nature à réduire ces dépôts sauvages.

Mr ANZIANI propose de saisir la Communauté Urbaine afin de revoir le nombre de ces emplacements. ainsi que leur implantation.

Mme MONTAGUT suggère de bien définir un lieu afin de discipliner les utilisateurs.

Mr BARDINET indique qu'il est confronté à un problème de sécurité important avec la suppression du ramassage des objets encombrants qui sont stockés à présent dans les caves.

Mr VERDON précise que cette suppression a été rendue nécessaire car l'encombrement des trottoirs générerait des problèmes non seulement d'esthétique mais de sécurité. Il rappelle que ce service est maintenu pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se rendre à la déchèterie : il fonctionne sur appel téléphonique.

Une participante signale que le système de collecte de tri collectif n'est pas satisfaisant.

Mr VERDON précise le règlement en vigueur sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, et demande quel est le type de ramassage pratiqué sur le BURCK.

Mme MONTAGUT lui répond que la présence de vide ordures ne permet pas la mise en place du tri sélectif ordinaire. Les habitants doivent se rendre aux bornes situées à l'extérieur.

Un participant indique que le nombre de bornes est insuffisant.

Mr VERDON répond que la Communauté Urbaine sera saisie.

Mme DUVERNET souhaiterait avoir une explication sur l'enlèvement du conteneur situé rue Brémontier.

Mr VERDON indique que cet enlèvement est une conséquence de l'aménagement du carrefour de cette rue avec la rue J.TESTAUD dont l'objectif était l'amélioration de la sécurité.

Une participante signale l'existence d'une haie qui empêche la visibilité.

Mr DESCAMP demande si un tourne à gauche est prévu sur l'Avenue du Maréchal JUIN, pour accéder à la nouvelle entrée du parking du centre commercial.

Mr REDON répond par l'affirmative.

Un participant demande des précisions sur l'aménagement de voirie envisagé sur l'Avenue R.Schumann.

Mme LEAO indique que cet aménagement prévu initialement dans le cadre de l'étude générale menée sur le quartier a dû être repoussé car les crédits CUB n'étaient pas disponibles.

Mr LAFARGE de la rue des frères BONCOUR tient à remercier les services de la ville pour la mise en œuvre d'enrobés à l'entrée de son garage et souhaiterait qu'une opération complémentaire soit réalisée.

Mr ANZIANI prend note de la demande.

Mme VON PANOW FEILLE souhaite avoir des réponses précises sur ses courriers concernant l'aménagement de la rue R. SCHUMANN.

Mme OUISTE, de la Résidence des Dahlias, demande que des modifications de voirie soient entreprises afin de permettre la collecte des ordures ménagères dans de meilleures conditions de sécurité.

Mr CASTRO indique que cette demande doit émaner de l'association syndicale après avis des habitants.

Mr VERDON relève la particularité des résidences du Burck sur les limites entre le domaine public et domaine privé et indique que la sécurité et la propreté d'une voie publique relèvent de la responsabilité de la collectivité.

Mme MONTAGUT souhaite aborder l'aménagement de l'Avenue du Maréchal JUIN qui est de plus en plus dangereuse et notamment pour la traversée des piétons.

Mr DESCAMP indique que cette voie par sa largeur est propice aux courses de voitures et que des vitesses excessives sont quotidiennement observées.

Mr ANZIANI propose d'intervenir à nouveau auprès de la CUB.

Mr LEAO précise que ces aménagements faisaient partie de l'étude générale menée sur le quartier.

Mr VERDON confirme que l'étude qui incluait à la fois des actions sur les parties privées et publiques a fait l'objet d'une présentation mais pour des raisons financières elle n'a pu être mise en œuvre pour l'instant. Parallèlement il avait été demandé à la Communauté Urbaine de lancer des études sur les voies principales du quartier. Elle n'a pas pu encore répondre à cette demande. Cependant il propose que des dispositifs simples par peinture soient réalisés rapidement avant un traitement plus global.

Mr DESCAMP propose que les locaux de l'ancienne agence postale soient mis à disposition des mamans pour se réunir.

Mme MONTAGUT suggère que ces locaux puissent accueillir l'Association St Vincent de Paul.

Mr ANZIANI indique que plusieurs solutions ont été envisagées, parmi celles-ci la démolition et un réaménagement.

Mr VERDON précise qu'une étude avait été réalisée pour pouvoir accueillir la Crèche Parentale, la Maison que Pierre a bâti, mais a conclu à l'incompatibilité des locaux, même réaménagés.

Mme MONTAGUT souhaite connaître les intentions de la ville concernant la fermeture du terrain de basket.

Mr REDON rappelle qu'il avait été décidé d'équiper ce terrain d'un deuxième panneau et d'observer son utilisation. Aujourd'hui la fermeture peut être étudiée.

Mr LEAO demande d'être vigilant dans le choix de la solution et des matériaux utilisés.

Mr REDON propose d'effectuer une visite pour observer les avantages et les inconvénients de cette fermeture.

Mme DUVERNET souhaite avoir des informations sur le devenir de la Chapelle.

Mr ANZIANI indique que le diocèse a pris contact avec la ville et que plusieurs solutions sont examinées. Une réunion est prévue très bientôt.

Un participant signale le problème de la prolifération des Pitbulls sur le quartier.

Mme LEAO indique que la Police Municipale est particulièrement vigilante et effectue des contrôles réguliers.

Mr VERDON précise qu'en fonction des catégories une déclaration est obligatoire et confirme que cela est très suivi par la Police Municipale.

Mme DUVERNET souhaiterait avoir des informations sur le devenir de la Crèche, la Maison que Pierre à bâti.

Mr VERDON indique que ce dossier est à l'étude et que plusieurs solutions sont envisagées.

La présidente de la Crèche confirme et précise que des améliorations ont été apportées par la ville sur la structure existante en attendant un éventuel déménagement.

Mme MONTAGUT demande que le centre social soit signalé à partir de l'Avenue Mendés France.

Mr ANZIANI prend note.

Mme MONTAGUT réitère sa demande concernant le rebouchage des trous de l'allée conduisant au château.

Une participante souhaiterait avoir des informations sur la VDO et son franchissement pour permettre aux enfants de se rendre au collège.

Mr VERDON indique que les travaux de la VDO vont bientôt reprendre et qu'un passage souterrain est prévu pour permettre cette traversée. Il suggère que lorsque ce projet sera connu avec précision, il fasse l'objet d'une présentation en conseil de quartier en octobre par exemple. Il rappelle que l'Avenue ARISTIDE BRIAND sera coupée à la circulation entre l'avenue Mendés France et le Chemin des Dogues. Cela devrait renforcer la sécurité de cette traversée. Un participant demande si l'accès à PIQUE-CAILLOUX sera maintenu au même endroit.

Mr VERDON indique qu'un accès sur MENDES FRANCE à partir du rond point a été demandé par le propriétaire du château dans le cadre des négociations.

III - Implantation chapiteau

Mme LEAO propose qu'un groupe de travail soit constitué afin d'étudier la meilleure implantation sur le quartier d'un chapiteau et l'aménagement des espaces verts situés entre le Résidence et le Gymnase.

Mme DUMON signale le mauvais traitement des animaux par certains gens de cirque.

Mr VERDON indique qu'à sa connaissance, cette activité fait l'objet de contrôles réguliers par les services sanitaires et que la municipalité est particulièrement vigilante sur les conditions d'implantation des cirques.

Mr ANZIANI indique que ce contrôle ne relevant pas de la compétence de la ville, celle-ci ne peut intervenir.

Mme LEAO demande que les personnes intéressées pour participer au groupe de travail veuillent bien se manifester afin d'entreprendre l'étude.

IV - Sécurité accès résidence

Mr ANZIANI souhaiterait connaître l'avis du conseil de quartier sur la proposition de fermeture de l'Allée des Pétunias et celle des Iris sur l'Avenue MENDES FRANCE.

Mme DUVERNET indique que c'est le souci de sécurité qui a motivé cette demande et notamment celle des cyclistes qui empruntent la piste cyclable.

Mr MORALES confirme et précise qu'un problème de visibilité vient s'ajouter.

Mr REDON indique que cette demande a reçu un avis favorable de la municipalité et qu'il a été décidé de recueillir l'avis des pompiers et celui du service de collecte des ordures ménagères avant sa mise en œuvre.

Mr ANZIANI considère qu'il y a consensus en faveur de la fermeture, la demande sera donc appuyée par la ville.

V - Questions diverses

Mme DUVERNET signale qu'elle se retrouve le seul membre représentant les habitants au conseil de quartier.

Mr ANZIANI propose de ne pas avoir recours à la désignation par tirage au sort utilisé lors de la création mais d'inclure les membres qui souhaitent s'impliquer dans ce conseil de quartier.

Mr VERDON demande aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées à la secrétaire afin de pouvoir les inclure dans la composition du conseil de quartier.

Mr ANZIANI remercie les participants et clôt la séance de travail.